



### Direction Générale des Services

# Conseil municipal du 09 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GARROTÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s :

29

Nombre de votant-e-s :

31

#### Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,

Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,

M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. MAISONNEUVE Jacques, Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

#### Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA

#### **Etaient absentes**

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

## 2 - <u>ÉLECTION DES DÉLÉGUES SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES</u>

Vu le code électoral,

**Vu** le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 64-2023-05-22-00007 du 22 mai 2023, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20230609-DEL\_23\_06\_09\_02-DE

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs impose que le Conseil municipal se réunisse le 9 juin afin d'élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales, cette date étant impérative.

Les grands électeurs sont quant à eux appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2013.

## Les délégués remplaçants

Comme le dispose le code électoral en son article L.285, tous les conseillers municipaux d'OLORON SAINTE-MARIE sont délégués de droit.

Lorsqu'un élu dispose de plusieurs mandats dont chacun d'entre eux lui donne vocation à participer à l'élection sénatoriale dans une même circonscription, il y a lieu à ce qu'un remplaçant soit désigné par le Maire sur la proposition de l'élu intéressé, cette désignation étant de droit.

Quatre membres du Conseil municipal sont concernés :

- Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ
- M. Clément SERVAT
- M. Bernard UTHURRY

Ils ont proposé leurs remplaçants :

- Mme Monique ASSO pour Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- M. Robert ASSO pour M. Iñaki ECHANIZ,
- M. Michel ADAM pour M. Clément SERVAT,
- M. Jean-Louis NOHALES pour M. Bernard UTHURRY.

Monsieur le Maire les a donc désignés comme remplaçants.

## II. Élection des délégués suppléants

Le Conseil municipal doit élire 9 délégués suppléants comme le fixe l'arrêté préfectoral n° 64-2023-05-22-00007 du 22 mai 2023. Ces délégués candidats remplaceront les membres de droit ne pouvant être présents le jour du vote.

Les candidats au poste de délégués suppléants doivent être de nationalité française et inscrits sur les listes électorales de la commune. L'élection des délégués est globale et se fait par liste, composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le mode de scrutin pour cette élection est à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes doivent faire l'objet d'une déclaration de candidature sur papier libre. Après avoir fait l'appel des listes, Monsieur le Maire précise que deux listes ont été déposées ; chaque liste pouvant comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

La liste « OLORON SÉNATORIALES 2023 » composée des candidats suivants :

- ARANJO Jean-Pierre
- PAMPHYLE Dany
- LESTE Jean-Marc
- CARAVERA Emmanuelle
- CASTEX Pierre
- SALINAS Solange
- CALAFORRA José
- LESTE Marie Claudine
- SALINAS Pierre

La liste « OLORON AVENIR SENATORIALES 2023 » composée des candidats suivants :

- ADAM Joël
- DEL PIANTA Maylis
- CIER Philippe

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire. Il comprend :

- les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : M. Raymond VILLALBA et M. Daniel LACRAMPE ;
- les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : M. Iñaki ECHANIZ et M. Clément SERVAT.

Le Conseil municipal choisit pour secrétaire, M. Philippe GARROTÉ.

Le scrutin est ouvert à 18h30 heures.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 31
- bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 31

#### Ont obtenu:

- Liste « Oloron Sénatoriales 2023 » : 24 voix
- Liste « Oloron Avenir Sénatoriales 2023 » : 7 voix

Le bureau électoral détermine le quotient électoral pour l'élection des délégués qui est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de délégués à élire.

Il est attribué à chaque liste autant de délégués que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Le quotient applicable pour l'élection des suppléants est : 3.44

La liste « Oloron Sénatoriales 2023 » a obtenu : 24 / 3.44 = 6.97, soit 6 sièges. La liste « Oloron Avenir Sénatoriales 2023 » a obtenu : 7 / 3.44 = 2.03, soit 2 sièges.

Ainsi 8 sièges ont sont attribués.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 064-216404228-20230609-DEL\_23\_06\_09\_02-DE

Le mandat restant a été réparti d'après le système de la plus forte moyenne : celle-ci est obtenue en divisant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste par le nombre des mandats attribués à celle-ci, plus un.

Il est procédé à la répartition du 9 e siège :

Liste « Oloron Sénatoriales 2023 » : 24 / (6 +1) = 3.42 Liste « Oloron Avenir Sénatoriales 2023 : 7 / (2 +1) = 2.33

La liste « Oloron Sénatoriales 2023 » emporte ainsi le 9 e siège.

Les candidats ci-dessous sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire.

Liste « OLORON SÉNATORIALES 2023 » : 7 suppléants :

- ARANJO Jean-Pierre
- PAMPHYLE Dany
- LESTE Jean-Marc
- CARAVERA Emmanuelle
- CASTEX Pierre
- SALINAS Solange
- CALAFORRA José

Liste « OLORON AVENIR SÉNATORIALES 2023 » : 2 suppléants :

- ADAM Joël
- DEL PIANTA Maylis

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 09 juin 2023. Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 14/06/2023

Bernard UTHURRY